L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 25 SEPTEMBRE 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 25 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, emplacement de choix pour le commerce près du marché Trémé, formant l'angle des rues Marais et St-Pierre.

Grande occasion pour des propriétés de choix—L'attention de nos lecteurs est spécialement appelée sur la vente péremptoire qui doit avoir lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, par le ministère de C. E. Girardey, encanteur. La liste comprend :

1° Cette belle et complète maison de résidence pour famille, rue Annonciation, No 185.

2° Cet emplacement si populaire pour affaires, occupé par une grocerie et résidence, rue Annonciation 187, et formant l'encoignure de la rue Robin.

3° Ces magasins avantageusement situés, formant les encoignures des rues Marais, St.-Pierre et Promenade Carondelet, entre le Marché Trémé et le Vieux Dassin qu le Canal. Cet emplacement est un des meilleurs, pour la vente des grceries, etc.

Voyez la description aux annonces et le plan à la vente.

SPECTACLES.

Samedi, 25 septembre 1875.

ACADÉMIE—A midi et le soir, Sheridan et Mack, the Minnjcas.

Une Question formidable.

Il est singulier que le Conseil de ville et l'Union des propriétaires, qui sont animés des mêmes intentions réformatrices pour le bien de la communauté, ne se soient pas encore mis d'accord sur un programme de bills pour la session prochaine de la Législature. Cette session s'ouvrira dans trois mois et quelques jours. La laisserons-nous passer, comme la session extraordinaire, sans qu'il en résulte une amélioration de situation pour personne, quand au contraire elle pourrait être fertile en changements dont tout le monde aurait lieu de se féliciter plus ou moins? Nous ayons encore trois mois pour préparer ces bills : ce n'est pas trop et il n'y a pas de temps à perdre. Le meilleur moyen d'arriver à quelque chose de pratique serait de nommer deux comités chargés de s'entendre. On conviendrait que le comité du Conseil serait toujours prêt à recevoir toutes les communications du comité des propriétaires pour les soumettre sans délai au Conseil des administrateurs et faire réponse. Il n'est pas besoin de séances publiques pour cela. Le Conseil pourrait être avisé en tout temps à huis clos et faire de la même manière connaître son opinion. Ce serait là le vrai moyen non seulement de se mettre d'accord mais encore d'activer la besogne.

Ces suggestions nous semblent d'autant plus opportunes que le Sénat et la Chambre nous paraissent devoir être dans des dispositions forcément favorables à la réforme, le Sénat pour montrer que les radicaux ne la repoussent pas et la Chambre pour montrer que le parti démocrate veut avant tout le salut de la ville et de l'Etat. Il est bien entendu qu'il ne peut être question ici que d'intérêts matériels et non d'intérêts politiques. Sous ce dernier rapport nous ne croyons pas qu'on puisse rien obtenir du Sénat dont la majorité repousserait sans doute tout bill qui aurait pour but d'en changer le caractère. Cela est très malheureux, mais, pour le moment, il faut le subir et ne pas se raidir contre l'impossible. Prenons donc la situation telle qu'elle se présente, et tâchons d'en tirer le meilleur parti. Arrivons maintenant à la plus formidable question locale qui se soit jamais produite depuis la fondation de la Nouvelle-Orléans, d'autant plus formidable que nous n'avons pas, pour la résoudre, l'omnipotence dont les gouverneurs coloniaux du siècle dernier étaient investis. Au lieu de cette omnipotence, nous avons des assemblées délibérantes dont les membres, venant de tous côtés, représentent souvent des intérêts divers et opposés les uns aux autres. Le Conseil de ville, l'Union des propriétaires et la Législature, ne sont pas exempts de ces divisions; nous les voyons surgir de diverses sources, et les sources mêmes que nous pensions être les plus pures, sont parfois très profondément troublées.

La question formidable dont nous voulons parler est la dette de ville. On a discuté beaucoup sur la manière dont il faudrait la traiter, et nous ne voyons pas qu'on soit arrivé à une conclusion acceptable ou possible. On connaît notre opinion sur le plan de loterie imaginée pour l'amortissement de cette dette. Nous croyons accepté ce plan, tout comme un autre, si toutes les créances eussent eu la même valeur et la même respectabilité en équité et en droit; mais outre que cela n'est pas—il s'en faut de beaucoup—nous ne pouvons oublier qu'il est reproupé par une masse considérable de créanciers déterminés à faire valoir leurs droits devant les tribunaux et qui ont déjà commencé des instances redoutables.

Or, comment empêcher ces instances et si elles se poursuivent, ce qui n'est pas douteux, comment empêcher que les cours fédérales admettent des droits aussi clairs et aussi impératifs qu'un article du Code?

Il y a bien autre chose ici qu'une simple considération d'intérêts particuliers. Ces intérêts particuliers sauvegardaient les intérêts généraux en mettant la ville toute entière dans l'impossibilité de contracter des dettes à l'avenir sans l'accomplissement préalable de telles conditions fort difficiles à obtenir. A supposer qu'on eut pu les obtenir une fois, très certainement le peuple éveillé se fut refusé à une seconde tentative. Ce sont pourtant ces lois de 1852, véritables tutrices de la municipalité, que le Conseil de Ville et son avocat, qui ne les connaissent probablement pas ou qui n'y ont pas réfléchi d'une manière sérieuse, comptent mettre de côté pour faire honneur aux dettes illégales, aux dettes monstrueuses, contractées sous les administrations radicales, créatures du gouvernour Warmoth.

Ces lois de 1852, qu'on le sache bien! si on les eût respectées, eussent prévenu toute extravagance financière et toute dilapidation des deniers publics; ces lois de 1852, si on les eût respectées, eussent prévenu toute augmentation de taxe et toute accumulation de dettes; il n'y eut eu ni poursuites, ni expropriations forcées, ni émissions de bons, de certificats ou de scrips; il n'y eut eu ni achat de parc, ni compagnie de drainage dans les termes du contrat qui s'exécute aujourd'hui; avec ces lois de 1852, il n'y eut eu ni gêne ni banqueroute et les biens fonciers de la ville auraient encore aujourd'hui la même valeur qu'autrefois; par conséquent il n'y eut pas, pour un de moins, ni publiques ni privées; enfin avec ces lois de 1852, si on les eut respectées, il n'y aurait plus de dette, car la taxe seule de 11½ pour cent suffisait simplement pour le service de l'intérêt très modéré et pour l'amortissement graduel de cette dette. Nous n'aurions plus en à déplorer que les bons émis pour représenter les billets de ville, chose qui eut pu se faire avec facilité sur le pied de 50 pour cent de réduction. Quant aux bons de chemins de fer, ils eussent été rachetés couramment avec les économies forcées qu'imposait la nécessité légale de les retirer au bout de vingt ans.

Avec les lois que le Conseil de ville et son avocat semblent avoir pris sous leur protection, qu'avons-nous en ? Nous avons en une dette de 23 millions, une taxe de ville de 3 p 0|0, taxe même insuffisante; nous avons eu des poursuites et des saisies sans nombre, la ruine de milliers de familles et de milliers d'industries, et des 14 millions ajoutés à l'ancienne dette et à celle des Waterworks, la ville n'a pas retiré un dollar de compensation en travaux publics ou en améliorations matérielles. Loin de là, avec une taxe de 3 p 0|0 au moins, et une addition de 14 millions au bilan de la dette, nous n'avons pas même pu entretenir les barrières de nos places publiques, les ponts sur les canaux d'écoulement et les passages planchéyés dans les rues qui ne sont pas pavées. Tout ce qu'on avait créé avec les lois de 1852 s'en va en ruines. Il nous a fallu, en outre, sacrifier l'intérêt de la ville aux contracteurs détenteurs de bons, pour faire réparer nos quais. Voilà des réparations qui content cher. Nous les payons 70 p 0|0 de plus qu'elles ne valent, et ce sont les lois que le Conseil de ville et son avocat soutiennent, qui nous valent ces fructueuses opérations.

L'Union des propriétaires est-elle bien renseignée à ce sujet et ne s'est-il point glissé parmi ses membres des hommes qui ont pour $100 de propriété foncière et pour des milliers de piastres de bons illégaux, de ces bons qui ont causé la banqueroute et la misère publique?

Mr Scanlan avait-il bien réfléchi à ce qu'il disait quand dans ses rapports sur les moyens de réduire la taxe, il a proposé si cavalièrement de supprimer totalement les $1,550,000 d'intérêt pour le service de la dette et de la remplacer par un service, assez faible d'abord, mais s'augmentant graduellement chaque année et finissant par atteindre à un chiffre énorme?

Mr Scanlan a-t-il bien réfléchi à ce qu'il y avait d'injuste et d'oppressif dans un plan où des créanciers respectables et respectés depuis 23 ans, sont sacrifiés aux détenteurs de la nouvelle dette contre laquelle tous les hommes graves n'ont cessé de protester ouvertement à chaque émission lancée successivement dans le monde des courtiers.

Mais laissons de côté les considérations morales qui ne sont peut-être pas du goût de Mr Scanlan, et parlons du procès entrepris. Ce procès ne peut être que favorable à l'ancienne dette, car il n'y a pas de tribunaux qui puissent anéantir toute une législation. Le moins qui soit adjugé aux créanciers de la consolidation, c'est le maintien intégral de leurs titres avec toutes les garanties légales qui leur appartiennent. Voilà donc neuf millions de dettes avec 6 0|0 d'intérêt pour les bons consolidés de 1852 et pour les bons des premiers chemins de fer et 5 0|0 pour les bons des waterworks, qu'il faudra payer chaque année régulièrement, et en outre il faudra rétablir le fonds d'amortissement, supprimé pour cause majeure, sous l'administration antérieure à l'administration actuelle. C'est là, nous le répétons, le moins que les cours fédérales puissent adjuger en faveur de l'ancienne dette.

Alors, si le plan Pilsbury n'est applicable qu'aux 14 millions de mauvaises dettes, à supposer que la législature démocratique les reconnaisse, qu'y gagnera-t-on? Ce serait toujours près d'un million d'intérêt à payer annuellement, sans compter le fonds d'amortissement. La taxe alors resterait à peu près ce qu'elle est. Il faut donc chercher un autre moyen de libération. C'est sur ce sujet que nous appelons l'attention sérieuse des propriétaires.

MASS MEETING
Sur le question des Ecoles Publiques.

Nous publions, dans une autre colonne, un appel signé de plusieurs centaines de noms appartenant à des citoyens connus et qui invitent le peuple de la Nouvelle-Orléans à se réunir en mass meeting sur la place Lafayette, ce SOIR, SAMEDI, à sept heures, pour protester contre le maintien du Bureau des écoles tel qu'il est actuellement composé et contre les abus scandaleux dont il s'est rendu coupable et pour demander son remplacement.

Des orateurs éminents haranguront l'assemblée, et nous ne doutons pas qu'elle ne soit excessivement nombreuse, la question intéressant l'ordre public et les bonnes mœurs et concernant la majeure partie de la population.

Louisiane.

Effets de la tempête sur les récoltes.

Nous lisons dans le *Sucrier* de la Nouvelle-Ibérie :

La tempête équinoxiale est venue plus tôt que de coutume. Toute la semaine passée il a plu, et vers les derniers jours le vent a soufflé avec une violence inouïe. La pluie tombait à torrents. Le vent a commencé à l'Est, puis au Sud, à l'Ouest et, enfin, au Nord, où le ciel s'est éclairci par un temps très frais pour la saison. Le dommage causé aux cannes et au coton est grand, sans doute, mais loin d'être ce que l'on eut pu craindre; tout le coton ouvert est perdu; heureusement il y en avait peu de non ramassé; des grabots et des fleurs sont tombés, mais autant que nous ayons pu apprendre, il offre encore un assez bon espoir.

Les cannes ont été abattues dans maints endroits; toutefois, la majeure partie se redressera promptement, le dommage sera donc peu grave pour cette récolte. Nos habitants peuvent, somme toute, se considérer fort heureux d'en être quittes à si bon marché.

UNE TROMBE.—Pendant la tempête de vendredi dernier, une trombe se forma à l'Est de notre ville, et pendant son parcours sur un espace étroit à tout renversé sur son passage.

Les cannes furent ou renversées, ou arrachées, les barrières furent abattues et les pieux dispersés. Sur l'habitation Dupré, à Dupré, une cabane inoccupée fut enlevée : aucun vestige n'en reste.

Chez Mr. L. P. Renondet, une petite maison occupée par une famille blanche fut renversée, et le chef de la famille fut assez grièvement blessé.

Chez Mr. Henry Steckler, une autre maison fut soulevée de ses fondations et portée à vingt pieds de distance; la cheminée fut abattue, aucune blessure. Nous n'avons pas entendu parlé d'autres dommages causés par cette trombe.

COMMENCEMENT DE LA HOULAISON.—Lundi dernier, 20 courant, Mr J. J. Mistrot a commencé à recueillir quelques arpents de cannes sur son habitation, à la Fausse-Pointe. Nous croyons qu'il est le premier de l'Etat. Mr Mistrot, qui, le 1er juin, avait *laid* à peu près vingt arpents de cannes dans le but de commencer de si bonne heure à rouler, aura sans doute le premier sirop sur le marché. Pour le moment, il ne fera que du sirop; toutefois, celui qui fait son sucre a trouvé les cannes aussi douces aujourd'hui qu'elles l'étaient l'année dernière à une époque beaucoup plus tardive. De la manière dont on conduit une, sans doute, il aura lieu de se féliciter de sa fête cas. Il mérite tout succès, car peu ont fait autant d'efforts pour être à même d'envoyer les premiers produits sur le marché.

Le cas de Mr Vidal.

On avait peine à s'expliquer la difficulté survenue à Tripoli à propos de Mr Michel Vidal, et on se demandait comment une affaire aussi simple n'avait pu être arrangée entre le pacha et le consul. *L'Evening Post*, de New York, nous donne le mot de l'énigme.

Il y a quelque six mois une douzaine d'esclaves ont été envoyée en présent au sultan par le pacha de Tripoli. Le consul Etats-Unis à Tripoli en a informé aussitôt un officier à Malte, par où devait passer le steamer transportant les esclaves, pour soumettre le cas aux autorités et les en déclarer les propriétaires de ces hères, dès leur arrivée. La chose fut faite, mais elle eut pour résultat de rendre le consul très impopulaire auprès des autorités.

Ce n'est toutefois pas cette question qui a donné naissance aux dernières difficultés. Quelques matelots ottomans ayant été envoyés à terre il y a un mois, sous la conduite d'un officier subalterne, entrèrent en passant dans le jardin du consulat américain. L'un d'eux entra même dans la maison, et ayant pénétré dans une salle où se trouvaient des dames de la famille du consul, il demanda la permission d'allumer sa cigarette. Le consul étant survenu en cet instant, le matelot prit la fuite, suivi par ceux de ses camarades qui étaient dans le jardin. Le consul les poursuivit en criant et en leur jetant des pierres, et en ayant attrapé un il lui administra une dégelée. Il eût mieux fait de se plaindre au commandant du navire, qui n'aurait pas manqué de punir les délinquants. D'autre part, il ne faut pas oublier que l'entrée des matelots dans une chambre où il y avait des dames était l'équivalent de l'entrée d'Européens dans un harem, et en agir autrement. Rentré dans sa maison, le consul envoya une note au pacha, pour dénoncer les matelots et demander leur châtiment. Le soir même, le consul reçut une note du pacha blâmant sévèrement sa conduite et l'accusant de perturbation de la paix. Il reçut aussi une assignation à comparaître le lendemain devant une cour de police. Au lieu de se rendre à l'assignation, il envoya un officier à Malte et télégraphia au département d'Etat, réclamant protection pour le consul des Etats-Unis, dont la personne était en danger.

On sait la suite; mais on voit que c'est pour s'être mêlé de ce qui ne le regardait pas que mons Vidal s'est mis en mauvais termes avec le pacha.

MAGASIN DE MUSIQUE DE F. CHARPAUX & CIE.—Ayant transféré son magasin de musique dans le magnifique local situé rue du Canal, à l'encoignure de la rue Bourgogne, MM. F. Charpaux & Cie, avaient pris leurs mesures pour pouvoir offrir à leur clientèle et au public un assortiment complet de musique de tous les genres. Le steamer Memphis, récemment arrivé, vient de leur apporter un envoi considérable de musique. On en trouvera le détail dans leurs annonces et on verra que cet envoi comprend tout ce qui convient aux amateurs, aux artistes, aux sociétés chorales, aux pensionnats, etc.

On trouvera aussi dans leur magasin du papier de musique, des cahiers reliés et des cartons pour musique de fanfare.

Signalons encore un magnifique choix d'accordéons, du style le plus nouveau; et disons que les prix de la maison Charpaux sont en rapport avec les circonstances, c'est-à-dire des plus modiques.

GRAND DÉPÔT DE MEUBLES.—J'admire vos meubles. Comme ils sont brillants et de bon goût. Où les avez-vous pris? — Je les ai pris chez J. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido—La première fois que j'aurai besoin de meubles j'irai là. Mais combien les avez-vous payés? —Oh! je les ai eus à bon marché. Vous ne me croiriez pas si je vous disais ce qu'ils me coûtent.—Eh bien, vous avez fait là une fameuse affaire. Je suis bien aise de le savoir car j'ai besoin d'un canapé et d'un grand lit et j'irai le choisir chez Hubbard.

POUR WESTWEGO.—Le bateau à vapeur Minnie Avery partira du débarcadère de la rue Bienville dimanche 26 septembre, et ensuite tous les jours à 7 heures 45 minutes du matin, avec les passagers pour le chemin de fer de Donaldsonville. Il recevra aussi le frêt au même endroit tous les jours à 2 heures de relevée. Voyez l'annonce.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'acide carbolique et le Bureau de Santé

Le Bureau de Santé, composé des créatures de l'usurpateur Kellogg a résolu de pousser à bout la population du second district. Il continue à empester l'atmosphère avec son acide diabolique. Il serait à désirer que la suggestion faite par un des orateurs à l'un des meetings eût été mise à exécution, à savoir l'aspersion des cours et des maisons de ces messieurs avec le liquide destiné à nos rues.

On se demande ce qu'ont fait les comités nommés au dernier meeting.

Le Conseil Municipal attendait un document signé des membres de la faculté médicale pour couper les vivres au Bureau de Santé; le document n'étant pas venu, nos administrateurs n'ont pas osé agir.

En vérité, les gens du peuple sont par trop timides et ils se admettent trop docilement à toutes les exactions qu'exercent d'eux tous les bureaux radicaux, bureau métropolitain, bureau d'école, bureau de santé. Tous ces bureaux auraient besoin d'un bon coup de balai pour être nettoyés. Ils poussent l'outrecuidance et l'arbitraire au delà des limites permises.

Le jet de l'acide carbolique doit être bien lucratif pour quelqu'un pour qu'on s'obstine si opiniâtrement à le maintenir envers et contre tout.

Les sons de cuve.

Ce n'est pas de notre faute si, depuis deux ans, nous nous voyons obligé d'enregistrer des noms de rues entièrement nouveaux pour nos lecteurs du Second et du Troisième district. Ce sont les Législateurs radicaux qui nous ont mis dans cette nécessité au grand déplaisir de toutes les rapportrices du journal de la ville. En annexant la ville de Jefferson la ville de Carrollton, la ville de Gretna et la ville d'Algier à la Nlle-Orléans dont la population cependant n'a augmenté que de 12,000 depuis 1870, les radicaux ont doublé, triplé, quadruplé nos travaux. Non seulement nous avons un plus grand nombre de cours de police, mais nous avons encore une quantité additionnelle de geôles de precinct et de salles d'attente que nos rapporteurs sont forcés de visiter pour avoir des renseignements.

De là aussi le monde dans la presse périodique d'une myriade de noms de rues qui doivent paraître étrangers à ceux qui n'ont pas voyagé ou résidé dans les banlieues radicales. Nous les prévenons que dans le sixième district, qui toutefois touche cependant au quatrième, puisqu'on a jugé à propos d'assigner le cinquième à Algier dont nous sépare la vaste largeur du fleuve, on lit sur les scriteaux de rues toute l'histoire de Napoléon, à commencer par l'avenue qui porte ce grand nom, le plus grand des temps modernes. Après cela l'on trouve Arcole, Marengo, Austerlitz, Yena, Vagram etc.... Mais nous nous hâtons de dire que ces noms, qui rappellent de si brillantes victoires, n'ont pas été choisis par les Radicaux dont l'ignorance historique est proverbiale.

Leur choix est dû aux anciens propriétaires de vaste district qui, pour couper court à toutes les petites vanités, ont ouvert l'histoire de France pour y prendre les noms écrasants qui décorent les rues nouvelles; et ils ont bien fait. Ces propriétaires là étaient des hommes éclairés. Ils ont pensé que ces noms, connus dans toutes les chaumières comme chantais Béranger, seraient plus faciles à retenir et plus agréables à prononcer que les noms de quelques obscurs citoyens, sans titre dans l'histoire des Etats-Unis, comme sans titre dans l'histoire de la Louisiane. Un exemple pareil devrait être imité partout.

Arrestation.

On se rappelle que mercredi soir un vol fut commis au cabaret de Mr Ford et McPeake, à l'angle des rues Gravier et Camp, par des gens qui devaient être familiers avec les usages de la maison, car ils surent trouver le tiroir où l'on mettait d'ordinaire la clef du coffre-fort. L'affaire ayant été confiée à l'officier spécial Cain, il se mit tout de suite en campagne et apprit bientôt qu'un nommé Alfred Ford avait, la nuit du vol, couché avec le porteur du bureau, George Clark. L'officier se rendit donc chez Clark et l'arrêta. Puis faisant une perquisition dans la chambre, il trouva plusieurs clefs de cuivre, parmi lesquelles il en se trouvait une qui s'ajustait à la serrure du bureau de MM. Lord et McPeake. Ford fut arrêté aussi, et les deux hommes sont maintenant écroués à la maison centrale, sur la prévention de vol avec effraction. Quant au paquet de clefs, il a été remis au capitaine Malone, chef des detectives.

Trop vieux, en vérité, pour être voleur.

Henry Evans, âgé de 62 ans, a été conduit de la rue Calliope, coin Levée, à la salle de police du second precinct, sur la prévention d'avoir volé un gros marteau d'acier et d'avoir assailli brutalement un nommé Joe Kemper. Bataille et vol à la fois pour un homme de 62 ans. C'est beaucoup trop. Que faisait Henry Evans quand il n'avait que 25 ans? Il devait être alors un bien dangereux gaillard pour tout le monde. Il serait curieux de connaître la manière de vivre d'un pareil homme quand il était jeune. Il a dû avoir de drôles de passetempes.

Mat. Hogan coffré de nouveau.

Il y a cinq ou six mois que le fameux Mat. Hogan fut arrêté et écroué dans une des stations comme complice d'un vol qui avait été commis chez Danziger & Son, rue du Canal. Une instruction préliminaire avait eu lieu et Mat. Hogan fut traduit devant la Cour Supérieure Criminelle, qui le mit en liberté, les principaux témoins étant Frawley, Conners et Malloy. Il a été découvert récemment que Frawley avait disposé de la propriété qu'il avait reçue en garantie et que Conners et Malloy ne possédaient pas autant de valeurs foncières qu'ils l'avaient dit.

En conséquence, le surintendant Loan, en vertu de ces circonstances, a fait savoir le juge Steele de la Cour Supérieure Criminelle, un affidavit portant que la caution de Mat. Hogan était insuffisante. Le fondé de pouvoirs l'avocat général Field a demandé à la Cour qu'elle délivrât un mandat d'arrêt contre Hogan, ce à quoi la Cour a obtempéré et Mat. Hogan a été réintégré en prison où il demeurera jusqu'à ce que son affaire soit appelée pour être jugée.

Veillez sur vos paletots.

Hier l'officier Stolberger a fait main basse, rue Toulouse, sur un paletot supposé volé. Depuis quelques temps, les industriels de la pègre ont laissé les monitres tranquilles ainsi que les bijoux en général pour se jeter sur les paletots qui valent moins mais qui sont de prise plus facile. On peut voler 50 paletots quand on ne peut pas seulement voler une montre. Aussi voit-on les friptiers fleurir en ce moment. Les pardessus de seconde main abondent et l'industrie tempérée est devenue de premier ordre. Le pardessus que l'officier Stolberger a pris a été déposé à la station du 3me precinct où son maître légitime peut aller le réclamer.

Vol.

Lenque Skelme, italien de naissance, s'est vu emmener chez, à midi par un officier de police qui lui a dit confidentiellement et très bas, pour ne pas effaroucher ses pudeur, qu'il était accusé par Jacques Delliste d'avoir grignoté une paire de souliers qui n'en valait vraiment pas la peine. Cependant, à ajouté l'homme de police, vous me suivrez à la calaboose où tout le temps qui vous sera nécessaire pour préparer vos explications vous sera donné ainsi que la nourriture gratis. Quant aux souliers, comme vous n'en avez plus besoin, vu qu'on ne vous laissera pas courir de sitôt, je les prends.

Mort de ses blessures.

L'officier de police Simpson, qui avait été blessé il y a quelques jours par son collègue H. Bertel, est mort hier soir, à 8 heures 30, à sa résidence, des suites de ses blessures.

Une Adèle guerrière.

Adèle Frank, contrairement à son nom, qui n'est pas un nom de bataille, ayant assailli Mr Harris avec des armes dangereuses et des intentions meurtrières, a été arrêtée rue Jersey, entre les rues Austerlitz et Constantinople, et conduite à la salle de police du septième précinct.

Incendie de vieux bois.

Un feu, dont la cause est inconnue, a pris jeudi soir, sur les 10 heures, à un tas de vieux bois, restes d'une bâtisse brûlée le 22 juin dernier au coin des rues Marengo et Dryades. Voilà un feu qui avait longtemps couvé, si toutefois il n'a pas été mis tout exprès. En tout cas, il y a eu désappointement, car les maisons voisines n'ont pas souffert.

TEMPERATURE.—24 Septembre 1875.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.....	73	23
13 M.....	80	27
3 P. M.....	76	25
P. M.....	70	21

BAYONNE, 3 septembre.—Mercredi 1er septembre, a eu lieu à la Bastide-Clairence, chef-lieu de canton de notre arrondissement, baigné par la Joyeuse, une belle et touchante cérémonie. On installait dans leur nouveau monastère quelques Bénédictines venus du couvent de la Pierre-Qui-Vire (Yonne), pour fonderdans notre pays un établissement agricole. Dans l'assistance, j'ai remarqué MM. Chesnelong et Vivier Dufaur, députés des Basses-Pyrénées; Colhabe et Desconaguerre, conseillers généraux; Félix Saubot, ancien préfet de l'Ariège. 125 prêtres des paroisses voisines, et plus de 4,000 personnes assistaient à la cérémonie.

Mr Chesnelong a prononcé un discours à l'école des sœurs. Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, devait officier, mais il a été retenu chez lui par une indisposition subite.

—Un aéronaute avait organisé une ascension dans laquelle il comptait emmener son fils, un enfant de huit ans.

Tout était prêt, et la nacelle ne tenait plus que par une corde solidement amarrée à un anneau. L'enfant était dans la nacelle attendant son père, lorsque, l'idée de partir seul traversa l'esprit du malheureux gamin.

Il prit son couteau, coupa la corde en un clin d'œil, et le ballon s'éleva avec une terrifiante rapidité, au milieu d'un long cri d'effroi de la foule et du père. Depuis, on n'en a plus eu aucune espèce de nouvelles.

Il est plus que probable que le pauvre petit aéronaute sera mort asphyxié, ou aura été précipité de quelque effroyable hauteur.

—On parlait théâtre, dans un salon où l'auteur d'*Andromaque* était traité assez cavalièrement.

—Et vous, monsieur? demanda un classique à un amateur d'armes qui faisait partie de la réunion.... est-ce que Racine ne vous a jamais touché?

—Non!... ni personne! répondit fièrement l'élève de Saint-Georges, en se frappant la poitrine.

—Cham nous présente un autre philosophe—celui-là chasseur. Un ami qui court le gibier avec lui tombe fracassé par l'explosion de son fusil :

—Chaque fois que je prêtais ce fusil-là, je craignais que cela n'arrivât! Maintenant me voilà tranquille!

Mélmstant pour les savtes jaibles.—Un homme faible au suicide quand il boit une liqueur ordinaire, sûr d'être en état d'exécuter son travail. La fatigue qui en résulte est augmentée incommensurablement par la réaction délétère des alimentaire du commerce, se sorte que la vigueur temporaire est achetée aux dépens de la santé. Un stimulant pour procurer une salutaire énergie, doit être savamment combiné. La raison pour laquelle les "Bostetter's Stomach Bitters" produisent des effets si merveilleux, comme restaurattifs et préventifs est que leur base alcoolique de pur vieux whiskey de seigle, est mêlée à des toniques végétaux qui sont connus pour être les plus puissants par les botanistes médicaux. Leur effet immédiat est d'exciter l'énergie dormante, et leur opération subséquente est de fortifier d'une manière permanente par la digestion et la secrétion rendus réguliers, les divers organes du corps.

Décédé hier, à neuf heures et demie du matin JEAN LACCASSIN, natif de Rabastens, Hautes-Pyrénées, (France) à l'âge de soixante quatre ans. Les amis et connaissances de son jeune fils Pierre ainsi que des neveux Pierre et Noël Laccassin sont respectueusement invités d'assister à ses funérailles qui auront lieu à onze heures et demie précises ce matin. Le corps est exposé chez son gendre L. Payssé, rue St. Pierre No 114 entre Dauphine et Bourgogne.

SERVICE FUNEBRE.

Une messe sera célébrée mercredi prochain, 29 septembre, à huit heures du matin, à l'église de l'Annonciation, 2me district, pour le repos de l'âme de feu VICENTE CAMUGLI. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille, sont respectueusement invités à y assister.

De la part de sa veuve. 25sept—4t

A. BROUSSEAU & SON,
AU NO. 19 DE LA RUE DE CHARTRES,
offre à bas prix en gros et en détail
TAPIS,
NATTES,
TOILES CIRÉES anglaises et américaines,
STORES,
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS
ETOFFES et GARNITURES pour RIDEAUX
TOILES CIRÉES de table et "enamel," DE VANTS de CHEMINEE, PAILLASSONS, etc
25sept—6t

Société de Bienfaisance des Bouchers.
Neuvième anniversaire de sa fondation.

MESSIEURS les invités et les sociétaires sont respectueusement notifiés que la SORTIE de la BANQUET auront lieu le 2 octobre prochain.

On se réunira à la salle au Marché Poydras, à l'heure P. M., en tenue de cérémonie, et avec insignes.

La plus grande ponctualité est requise de tous les membres. Ceux qui ne se conformeraient pas aux règlements seraient sujets aux amendes infligées par le Comité Arbitral.

Par ordre du Président, WM. MAYLIE,
L. GREGOIRE, Secrétaire 25 sept—3t

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, DE ST-LOUIS ET DE CHICAGO
EXCURSION DU DIMANCHE.

Commencant DIMANCHE, 26 du courant Un train seulement au lieu de deux, reviendra au prochain dimanche soir; ce train régulier qui arrivera à 9 heures du soir.

E. D. FROST
25 sept—2t, Directeur-général.

Société de St-Maurice, Casernes et Versailles—Les membres de cette société sont avisés que la réunion générale qui était annoncée pour ce soir n'aura lieu que le 30 courant.

Par ordre du Président,
L. ARLAUD, Secrétaire. TH. FROMENT. 23sept.

Bureau de la compagnie du New Orleans City Railroad—No 124 rue du Canal.—Nlle-Orléans, 23 septembre 1875.—A une assemblée du Board des Directeurs, tenue aujourd'hui, un dividende de Deux Piastres par action a été déclaré payable aux actionnaires le 1er octobre en espèce. Le livre des transferts sera fermé du 25 au 30 du courant inclusivement.

23 sept—au 1er oct. C. C. LEWIS, secrétaire.

SOUSCRIPTION
Pour les inondés du Midi de la France.

La souscription pour les inondés français devant être définitivement clôturée le 25 courant, les personnes qui ont des versements à faire sont instamment priées de les effectuer avant cette date. Toutes les personnes qui ont des listes souscriptrices sont priées de les remettre au secrétaire-trésorier.

Le Secrétaire, J. B. MONDIEUT. 23sept—3t

SOUSCRIPTION
Pour les inondés du Midi de la France.

LES membres du Comité Exécutif sont invités à se réunir au bureau de l'Abeille, LUNDI 27 septembre courant, à 12 heures de midi.

Par ordre du Président, J. B. MONDIEUT,
23sept—4t Secrétaire.

La barque française PEGASE, capitaine Bertand, venant de Bordeaux, commencera son déchargement au potaux 16, Deuxième District, LUNDI 27 septembre 1875. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.

Aucune réclamation ne sera admise si elle n'est faite et reconnue sur la Levée.

J. MANDIN & CO.,
23sept—3t 57 rue Decatur.

NI le capitaine, ni les consignataires de la barque française PEGASE, ne sont responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.

J. MANDIN & CO.,
23sept—3t 57 rue Decatur.

Briques à feu anglaises.

QUINZE MILLE—En débarquement et à vendre par

W. P. CONVERSE Jr & CO.,
22sept—3t 42 et 44 rue des Magasins.

Premium Bonds.

Département de Finance,
Hotel de Ville, 20 septembre, 1875.

LES applications pour convertir les vieux Bonds municipaux pour nouveaux devront être faites jusqu'au 25 courant, époque à laquelle on fermera la liste pour n'être ouverte encore qu'après une période ultérieure.

ED. PILSBURY,
21sept—3t2t Administrateur.

MASS MEETING.

En vue de la récente conduite du Bureau d'école de ville qui a renvoyé, sans cause, un grand nombre de professeurs et d'institutrices de mérite, pour faire place à d'autres, incompétents et inexpérimentés; en vue de la composition injuste et inconvenante du dit Bureau et de son incapacité notoire, de son immoralité et de son esprit de parti; et afin de mettre le peuple à même d'exprimer en termes convenables sa désapprobation du dit Bureau, de faire des remontrances contre son maintien et de demander sa démission, nous invitons, par la présente, tous les citoyens de la Nlle-Orléans qui s'intéressent aux Ecoles publiques, à se réunir en mass meeting, samedi 24 du courant à 7 heures du soir, sur la place Lafayette.

O. Huard.
H. Bayon.
François Garlo
G. A. Morin.
J. A. Premaux.
Edmond Villeré.
Miguel Hernandez jr.
Félix M. Dannoy.
A. Kinshaw.
S. de Santos.
E. Lartigue Sr.
L. A. Villars.
E. C. L. Willoz.
J. Lamarque.
A. Durcing.
Marc Dodart.
E. Marin.
E. Davenport.
F. E. Dupuy.
Wm. Pemberton.
J. Montreuil.
J. A. Rousseau.
A. Archinard.
H. Guillotte.
James Nott.
S. R. Frost.
Leon Levy.
A. Rocquet.
J. Lassaux.
Geo. Lanaux, Jr.
F. D. Coiron.
J. Casaud.
M. J. Gnerin.
G. C. Lincoln.
F. Peychaud.
L. A. Troesiar.
Edgar Hodge.
Jules Bermudez.
John T. Sawyer.
John G. Roche.
A. J. Villeré.
E. Chanet.
T. O. Ducros.
N. H. Keene.
Robert Buckner.
Paul Boulligny.
E. B. Briggs.
Winslow Robinson.
H. F. Faircloth.
R. W. Bowers.
F. M. Garty.
H. Pottinghome, Jr.
F. A. Peterson.
Jos. P. Flood.
Edgar Fassmann.
Pete Smythe.
Thomas Foly.
Lionel C. Levy.
J. J. Irby.
D. Moffat.
P. C. Bennett.
Edward Collins.
F. Tunnard.
A. J. Otis.
Berry Annsell.
Bercier & De Smet.
J. D. Van Benthuysen
E. W. Amos.
W. G. Lyon & Co.
Geo E. Matthews.
Félix A. Jones.
A. Britton.
Wm. H. Pinckard.
C. B. B ck & Co.
J. Olmstead.
P. Michard.
E. L. Laurent.
N. M. Beriy.
T. T. White & Co.
J. C. Donovan.
D. A. S. Vaughn.
Wm. Flash.
Wm. H. Carman.
C. N. Welshan.
J. M. Crawford.
Saw Donald.
Nelson Peychaud.
Decan, Zerega & Co.
J. Thayer.
J. V. Bonachi.
Thos. H. Hunt.
A. B. Cammack.
Harrison Waite.
A. M. Blokham.
Geo. Bolen.
Lehman, Abraham & Co.
G. Pom.
Rev. Woeste.
H. De Bertrand.
John W. Philippe.
J. M. Salas.
T. S. Barton.
Hall & Vaughan.
James I. Day.
Thomas C. Salter.
W. H. Richards.
Denis Clemente.
E. W. Halsey.
V. Fronesesi.
C. Macpherson.
James W. Hunter.
John R. Fell.
W. H. Pascoe.
J. H. Keller.
per J. G. Koehnsayer.
Walter Ker.
Geo. W. Hynson.
C. C. Labouisse.
A. W. Haworth.
A. Oliveira.
B. Moliv.
E. E. Buckner
Walter V. Crouch.
Dr. R. M. Bemiss.
J. F. Shansy.
John Eaton.
Henry Kopman.
Geo. M. Barrows.
M. N. Wood.
Marchs J.